

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 13 juin 2022**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin, à 19 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

OGER Isabelle

WALLERICH Alain

GUINDT Philippe

THILL Céline à partir de 20H

IMMER Alain

VALANCE Bénédicte

SIVEC Jean

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEHIN Gaël

Donnant pouvoir à GAILLOT Philippe

PEREIRA Julien

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme

DEBAILLEUL Delphine

REUTER Olivier

Mme OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 634 Contrat d'entretien du matériel de chauffage et climatisation au 42A place de la Mairie

A l'issu de l'année de garantie des installations de chauffage et climatisation mises en place le 04 avril 2021, au 42A place de la Mairie, Monsieur le Maire propose la signature d'un contrat d'entretien avec l'entreprise MRC Electricité à Esch-sur-Alzette, qui avait procédé en sous-traitance à l'installation du matériel.

L'installation est composée d'une unité extérieure et de 5 unités intérieures, l'ensemble de marque Atlantic.

Le prestataire assurera une visite annuelle qui comportera :

- La vérification et contrôle général des unités intérieures et extérieures,
- La vérification des fixations et supports,
- La vérification de la bonne marche des sécurités et éléments de régulation
- Le dépoussiérage et nettoyage interne des unités intérieures et extérieures et des différents filtres,
- La vérification du bon écoulement des condensats et la vérification des pompes de relevages
- La vérification du bon fonctionnement général,
- Dans le cas de la présence d'un défaut de fonctionnement ou de la présence d'une fuite dans le circuit frigorifique, le prestataire proposera au client de faire intervenir un technicien agréé. Un devis sera présenté et devra être validé par la commune avant une éventuelle intervention.
- En cas de panne le prestataire s'engage à intervenir pendant les heures ouvrables dans un délais de 48 heures.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 13 juin 2022

Le coût de cette visite annuelle, ainsi que le déplacement et les produits de nettoyage et désinfection s'élève à 240€ H.T.

En ce qui concerne les interventions en cas de panne, le déplacement sera facturé 45€ H.T. et l'heure de main d'œuvre 52€ H.T.

Le contrat proposé prend effet le jour de la signature, pour une période d'un an, reconduit tacitement. Les parties peuvent le résilier à tout moment par courrier recommandé avec accusé réception.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat proposé, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société MRC Electricité situé à Esch-sur-Alzette.

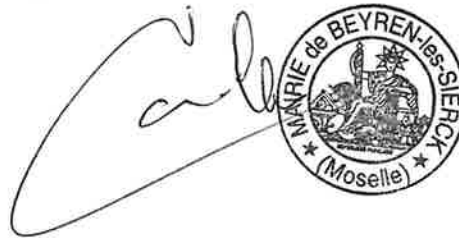
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 16/06/2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 16/06/2022

Le Maire,

